Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260512-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
13 mai 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai, à dix-huit heures et dix-neuf minutes, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Kévin PEURON, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Absences excusées : Alain JOUAN (pouvoir à Eléonore KOGLER), Christine ROBIC (pouvoir à Marguerite GUYOMARD)

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/05/12

TRAVAUX – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITF (APD) DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle que suite à la procédure de consultation menée du 23 février au 17 mars 2025, le cabinet d'architectes FRAËRE a été nommé maître d'œuvre du projet de construction d'un Centre technique municipal (CTM) (Décision du 30 juin 2025).

Le projet arrive au stade de l'avant-projet définitif (APD), pour un montant prévisionnel de travaux estimé par le maître d'œuvre à **483 941,00 € HT**, en 6 lots, décomposés ainsi :

- Lot **Terrassement Gros Oeuvre** :
  - BATIMENT : 135 710,00 € HT
  - EXTERIEURS : 13 090,00 € HT
- Lot **Charpente-Couverture** : 241 245 ,00 € HT
- Lot **Menuiseries extérieures – Serrurerie** : 24 350,00 € HT
- Lot **Sol Peinture** : 4 910,00 € HT
- Lot **Plomberie-Chauffage-Ventilation** : 26 631 ,00 € HT
- Lot **Electricité** : 38 005,00 € HT

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260512-DE

Monsieur le maire indique que l'APD, établi suite à plusieurs réunions avec le maître d'œuvre, correspond à la demande de la commune pour ce bâtiment.

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre afin de poursuivre par la phase de consultation des entreprises - phase PRO) ;
Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APD permet de rester dans la limite des estimations financières réalisées par la commune et que les crédits inscrits au budget pour 2026 permettent la prise en charge de cette dépense ;
Considérant que les validations demandées amèneront automatiquement à l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre pour préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et une abstention (Armelle RENAULT) :

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif relatif (APD) du projet de construction d'un Centre technique municipal ;

- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour la somme de 483 941,00 € HT ;

- **AUTORISE** le Maire à déposer le permis de construire relatif à ce projet ;

- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises ;

- **AUTORISE** la maire à signer tout document relatif à ces fins.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 29/05/2026
Transmis en Préfecture le 04/06/2026